

approbation au mandement de Monseigneur l'évêque de Trois-Rivières ; car il n'a dû en connaître le texte que par la voie des journaux : il l'eut sans doute désapprouvé alors, s'il n'eût été conforme à ses vues.

Quant à la seconde proposition que vous m'attribuez, bien que vous ne l'ayez pas citée textuellement, j'en prends bien volontiers la responsabilité, du reste elle ne contredit en rien les paroles prêtées par l'honorable C. A. P. Pelletier à Son Excellence le délégué.

Monseigneur Merry del Val n'approuve pas la défense de voter pour un candidat plutôt que pour un autre, nous télégraphie l'honorable président du sénat.

Le laconisme du langage télégraphique peut seul excuser l'hon. C. A. P. Pelletier d'avoir mis dans la bouche de Son Excellence une phrase qui, prise dans le sens général et absolu qu'il lui donne, signifierait qu'aucune autorité religieuse sur la terre, pas même celle du Saint-Siège, ne pourrait défendre aux catholiques de voter pour un candidat politique, fut-il l'ennemi le plus implacable de l'Église et de la société.

Pour ce qui me concerne, loin d'avoir fait aucune défense à mes paroissiens au sujet de l'élection prochaine, je leur -ai déclaré, dimanche dernier, que nous n'avions reçu aucune injonction des évêques au sujet de cette élection.

Mais le mandement de Monseigneur l'Administrateur du diocèse de Québec, avertissant les fidèles de considérer les principes et la conduite de chacun des deux candidats, avant de donner leur vote, pour l'un ou pour l'autre, j'ai dit dans le commentaire que j'en ai fait, qu'un candidat convaincu d'avoir publiquement combattu la direction obligatoire de l'épiscopat dans les élections de l'année dernière, ne mérite pas l'appui des bons catholiques dans l'élection actuelle.

Voilà ce que j'ai réellement déclaré dans mon instruction de dimanche dernier, et je crois ne point devoir en retrancher un seul mot. Inutile d'ajouter que je suis prêt à rétracter de grand cœur tout ce que mes supérieurs pourraient trouver de reprehensible dans les paroles que j'ai prononcées. À mes contradicteurs de me faire condamner *d'aujourd'hui à dimanche*, s'ils le peuvent : mais en attendant qu'ils le fassent, je ne me sens nullement enclin à suivre, dans les instructions que je suis tenu de donner aux fidèles de ma paroisse, la direction des honorables